



INFINITY



DICKSON
RESILIENT
SYSTEM

Guide d'entretien et garantie



DICKSON®
solar fabrics

> PRÉSENTATION DE VOTRE TOILE

- > INFINITY est une toile tissée avec une fibre 100% acrylique teint masse, vous garantissant ainsi une parfaite tenue des couleurs dans le temps, un effet déperlant, et une isolation thermique optimale.
- > Disponible en grandes laizes, INFINITY permet de limiter le nombre d'assemblages, améliorant ainsi l'esthétique générale du produit.
- > La technologie DICKSON RESILIENT SYSTEM vous garantit une stabilité dimensionnelle incomparable.

> RECOMMANDATIONS D'USAGE

INFINITY possède toutes les caractéristiques nécessaires pour une utilisation extérieure ; vous ne devriez donc rencontrer aucun problème particulier avec ce produit à condition de respecter nos recommandations d'usage:

- > A réception, vérifiez que votre toile INFINITY est bien tendue, et protégée des frottements avec la structure qui l'accueille. Cela permettra d'éviter une détérioration prématurée et une perte d'étanchéité de la toile. Ces consignes sont reprises dans le GUIDE TECHNIQUE que nous tenons à disposition de nos partenaires confectionneurs. Nous vous recommandons de bien vérifier qu'elles ont été respectées à réception de votre protection solaire.
- > En cas de pluie, INFINITY vous protégera parfaitement grâce à sa résistance à la pénétration de l'eau. Vous éviterez néanmoins de ré-enrouler la toile humide ; si vous y êtes obligés par les conditions climatiques, déployez à nouveau la toile dès que possible (dans les 48h idéalement) pour la laisser sécher. La stagnation éventuelle de l'eau peut créer un environnement favorable à l'apparition de plis et de moisissures.
- > En cas de vent, INFINITY est capable de supporter des contraintes élevées, mais les autres constituants du système (armatures, moteurs, scellements, ...) ont eux-mêmes leurs propres limites mécaniques. Des faiblesses peuvent donc apparaître au niveau des systèmes d'accroche. Veillez à respecter les classes de vent indiquées par votre installateur.
- > Evitez de cuisiner sous votre toile ; les émanations grasses pourraient progressivement se déposer à la surface de la toile, et provoquer à terme l'apparition de salissures, voire de moisissures.
- > Notez enfin qu'une bonne ventilation est toujours un facteur favorable pour éviter la formation de moisissure.

> VÉRIFICATION DES RÉGLAGES

A l'utilisation, la toile INFINITY peut se détendre et s'affaisser légèrement; dans ce cas, un réglage des tensions par un spécialiste permettra de retrouver une planéité satisfaisante.

Pensez à examiner de temps en temps la qualité de l'enroulement et vérifiez que celui-ci s'effectue correctement. Cela permet de limiter l'apparition de cassures ou de plis sur la toile. Sachez cependant que ces défauts visuels n'affectent pas la fonction essentielle de votre toile: la protection solaire.

> ENTRETIEN

INFINITY est traité pour résister aux intempéries et aux agressions climatiques.

Pour que ce traitement reste pleinement efficace, il est essentiel d'entretenir votre toile régulièrement.

1. RÉGULARITÉ D'ENTRETIEN

Pour préserver la qualité visuelle de votre toile, un nettoyage régulier est nécessaire, au moins une fois par an.

Si le nettoyage est plus fréquent, par exemple une fois au printemps et une fois à l'automne, il pourra être plus rapide, moins intensif, et vous permettra de profiter d'une belle toile tout au long de l'année.

Cette régularité d'entretien est d'autant plus nécessaire que la pollution atmosphérique s'accroît, et que certains produits d'entretien, efficaces mais nocifs pour l'environnement, sont désormais interdits.

Le nettoyage pourra être suivi d'une réimperméabilisation ; cette opération permet de retrouver, au moins en partie, l'étanchéité de la toile d'origine.

2. MÉTHODE DE NETTOYAGE

- attendre des conditions météorologiques favorables: temps sec et absence de vent;
- déployer la toile;
- brosser doucement la toile de façon à éliminer les principaux dépôts de salissures;
- appliquer un savon doux* par pulvérisation; laisser agir 10 minutes au moins;
- sur les parties les plus encrassées, frotter avec une éponge douce dans un sens, puis dans l'autre, et laisser agir 5 minutes;
- enlever le savon et la salissure à l'eau claire à l'aide d'un jet d'eau à faible pression;
- répéter les opérations d) à f) si besoin;
- IMPORTANT: rincer soigneusement, en restant sous pression faible, l'ensemble de la toile;
- laisser sécher avant de ré-enrouler la toile.

> si certaines salissures sont particulièrement tenaces, les traiter spécifiquement en laissant agir le produit plus longtemps (jusqu'à 30 minutes) sur les zones concernées.

> dans tous les cas, RINCER soigneusement à la fin du nettoyage, avant de laisser sécher la toile et de la ré-enrouler.

> il faudra **ÉVITER DANS TOUS LES CAS** les nettoyeurs abrasifs, les produits acides, les solvants (acétone, toluène, perchloroéthylène, ...) et les nettoyeurs sous pression élevée.

** Le pH du savon utilisé devra être compris entre 7 et 11.*

Le TEXAKTIVCLEAN (pH 11), distribué par Dickson, est une solution adaptée pour tout niveau d'encrassement, y compris les plus tenaces; adressez-vous à votre installateur.

On retrouve également dans cette catégorie des produits type savon de Marseille, savon noir ou liquide vaisselle, qui devront être dilués dans de l'eau chaude.

L'ensemble de ces recommandations devra être respecté scrupuleusement pour pouvoir bénéficier, le cas échéant, de notre garantie conventionnelle, dont les détails sont repris ci-après.

3. MÉTHODE DE RÉIMPERMÉABILISATION

- a) attendre des conditions météorologiques favorables: temps sec et absence de vent;
- b) nettoyer la toile (voir paragraphe 2. précédent);
- c) sur toile **sèche et propre**, appliquer un produit imperméabilisant** par pulvérisation en balayant le jet de produit dans un sens « vertical » ou « horizontal »; **plus la pulvérisation est fine, plus le traitement est efficace**; laisser sécher 1 heure;
- d) répéter l'opération c) en pulvérisant le produit par balayage dans l'autre sens; laisser sécher 1 heure;
- e) IMPORTANT: laisser sécher avant de ré-enrouler la toile.

Notez que :

- le produit imperméabilisant ne développera toute son efficacité qu'après quelques jours
- une pulvérisation fine (micro-gouttelettes) sera plus efficace qu'une pulvérisation grossière
- un temps chaud (plus de 25°C) et ensoleillé sera particulièrement favorable à la réactivation de la résistance à la pénétration de l'eau
- si vous avez déposé la toile pour réaliser l'imperméabilisation, un passage au fer à repasser (2 « points » soit 150°C, pas plus) avant remontage, dopera le traitement

*** Le TEXAKTIVGUARD, distribué par Dickson, est une solution adaptée pour réimperméabiliser votre toile; adressez-vous à votre installateur.*

On trouvera également des produits imperméabilisants en grandes surfaces, notamment celles spécialisées en bricolage.

L'ensemble de ces recommandations devra être respecté scrupuleusement pour pouvoir bénéficier, le cas échéant, de notre garantie conventionnelle, dont les détails sont repris ci-après.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE AU 1/12/2017

ORCHESTRA* - INFINITY - ORCHESTRA MAX - OPERA - REPLAY: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 10 ANS**

SUNVISION: GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 5 ANS

Dickson Constant garantit l'imputrescibilité et la tenue des coloris (résistance minimum des couleurs de 4/5 sous l'action des ultra-violets et des intempéries, selon la norme NF EN ISO 105 B04 - les modifications de nuance dans le temps sont donc limitées) de ses toiles **ORCHESTRA***, **INFINITY**, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY** pendant 10 ans à compter de la date d'achat du produit, et pendant 5 ans à compter de la date d'achat du produit pour ses toiles **SUNVISION**.

LA GARANTIE S'EXERCE DANS LES CONDITIONS DÉFINIES CI-APRÈS :

Pendant 5 ans pour les toiles **SUNVISION** et pendant 8 ans pour les toiles **ORCHESTRA***, **INFINITY**, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY**, **Dickson Constant** remplacera gratuitement ou, à sa convenance, remboursera à la valeur facturée la partie du métrage reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Pour les toiles **ORCHESTRA***, **INFINITY**, **OPERA****, **ORCHESTRA MAX & REPLAY**, en cas de réclamation justifiée à l'issue de la 8ème année, la garantie consistera en une remise sur l'achat d'une nouvelle toile : de 30% au cours de la 9ème année et de 15% au cours de la 10ème année, sur le tarif en vigueur le jour de la réclamation. Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours de la constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat, par lettre recommandée avec accusé de réception au distributeur à qui le produit a été acheté. Celui-ci accusera réception de votre réclamation et la transmettra à **Dickson Constant**.

La toile sera tenue à la disposition des experts de **Dickson Constant** ou de sa compagnie d'assurance.

Le remplacement ou remboursement du tissu défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie conventionnelle couvre exclusivement l'imputrescibilité et la tenue des coloris des toiles régulièrement entretenues, dans des conditions normales d'utilisation et d'environnement.

EN CONSEQUENCE NE SONT PAS COUVERTS :

- les prestations non effectuées par **Dickson Constant** : confection des toiles ou autre ;
- les parties du store autres que la toile fabriquée par **Dickson Constant** : lambrequin, armature ou autre ;
- les imperfections telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection du store ou de son installation ;
- les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ;
- les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes prescrites par **Dickson Constant** ou à la destination de la toile ;
- la réparation de dommages ou défauts de la toile résultant d'accidents ou de négligences non imputables à **Dickson Constant** ou résultant de la force majeure.

SONT NOTAMMENT EXPRESSÉMENT EXCLUES TOUTES DÉGRADATIONS DUES :

- au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
- à la foudre ou à des conditions climatiques ou d'environnement inhabituelles ;
- aux pollutions atmosphériques ou phytosanitaires ;
- aux salissures d'animaux ;
- aux défauts de montage, fautes de manœuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.

Le bénéfice de la présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à l'exercice de la garantie légale.

* Toiles dont le code article commence par ORC - exemple : ORC 6028 120

** Toiles dont le code article commence par OPE - exemple : OPE2 J062 120

DICKSON CONSTANT SAS – 381 347 970 RCS Lille Métropole - FRANCE

www.dickson-constant.com